Paris, le 12 février 2007 - n° 22/D130

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2007

Conseil National de l'Information Statistique

18 décembre 2006

AVIS sur les programmes statistiques 2007

SOMMAIRE	
	page
AVIS GÉNÉRAL	4
AVIS DES FORMATIONS DU CNIS	
AGRICULTURE	8
COMMERCE, SERVICES	9
DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	10
ÉDUCATION, FORMATION	11
EMPLOI, REVENUS	12
ENVIRONNEMENT	13
INDUSTRIE, IAA, ÉNERGIE	14
MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS	15
SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	16
STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES	17
TRANSPORTS, TOURISME	18
URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	20
Programmes examinés par les formations	21
CCDLITIN	22

AVIS GÉNÉRAL

Thèmes transversaux

- 1. Le Conseil souhaite que la mise en œuvre du **Code européen de bonnes pratiques** favorise une démarche qualité des opérations statistiques à l'Insee et dans l'ensemble du système statistique public à l'occasion de l'extension du suivi du Code dans les services statistiques ministériels.
- 2. Le Conseil souhaite que la concertation européenne avec les différentes catégories d'utilisateurs soit confortée à l'occasion de la **refonte du CEIES** (Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social) ; il considère en particulier que le rééquilibrage des priorités doit prendre en compte les besoins fondamentaux de l'ensemble des utilisateurs.
- 3. Le Conseil souhaite que le **programme à moyen terme d'Eurostat** se concentre sur les objectifs en laissant le maximum de liberté aux États membres sur les moyens de les atteindre de façon à ne pas alourdir inutilement les dispositifs statistiques nationaux. Pour la France, ce principe devrait en particulier s'appliquer à la proposition de mise en place de registres agricoles harmonisés.
- 4. Le Conseil souhaite que le système statistique public se mobilise efficacement afin d'élaborer de manière coordonnée et cohérente des indicateurs de développement durable, sujet par nature transversal.
- 5. Le Conseil encourage les services statistiques à poursuivre leur démarche d'utilisation des sources administratives à des fins statistiques dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée en 2004 qui leur en favorise l'accès.
 Il demande par ailleurs que des initiatives soient prises permettant de lever les obstacles rencontrés à la mise en application de l'article 7ter permettant aux chercheurs l'accès aux données administratives utilisées à des fins statistiques.
- 6. Le Conseil souhaite que la Rencontre du Cnis sur la diffusion et l'accès à l'information statistique permette à chaque catégorie d'utilisateurs de s'exprimer de façon à ce que la diffusion de l'information sur internet soit adaptée à chacune d'entre elles. Le Conseil souhaite également que soient mis en place des dispositifs d'accompagnement permettant aux utilisateurs du système statistique public d'acquérir les compétences requises pour exploiter pleinement les données mises à leur disposition avec les techniques aujourd'hui disponibles. Il souhaite également que soient examinées les conditions dans lesquelles pourraient être satisfaites les demandes d'accès à des données individuelles ou à des informations finement localisées dans des conditions compatibles avec la préservation des libertés individuelles, qu'il s'agisse de sources administratives ou de données d'enquêtes, y compris celles du recensement de la population.
- 7. Le Conseil rappelle que les enquêtes statistiques destinées à évaluer les effets de mesures de politiques publiques doivent être conçues avec des exigences de qualité leur permettant d'obtenir l'avis de conformité du comité du label après avoir recueilli l'avis d'opportunité des instances compétentes.

Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

8. Le Conseil a pris connaissance des travaux menés par la **Commission nationale d'évaluation du recensement de population** et de son programme pour 2007. Il souhaite que les échanges approfondis entre les acteurs et les utilisateurs du recensement se poursuivent tant dans la diversité des sujets abordés que dans la qualité des débats.

Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales

9. Le Conseil prend acte de ce que la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales donne une approbation d'ensemble au projet de structure détaillée de la Nomenclature d'activités et de produits française (NAF révision 2) qui lui a été présentée ainsi qu'à la démarche proposée pour la finalisation de la nomenclature dans les prochains mois.

La Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales souhaite que la nomenclature d'activités et de produits française qui entrera en application le 1er janvier 2008 (NAF rév.2) utilise une lettre pour la position nationale du code (5^{ème} caractère). Ceci permettra d'éviter toute confusion avec la codification utilisée pour la nomenclature de produits, compte tenu de l'habitude prise d'utiliser la lettre, et à bien montrer l'articulation de la nomenclature nationale avec la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) (4 premiers chiffres du code). La Commission approuve également le maintien dans la NAF rév.2 du point de séparation, issu de la NACE, entre les deuxièmes et troisièmes chiffres.

Statistiques sociales

- 10. A l'occasion de la mise en place d'enquêtes de victimation, le Conseil se félicite que les **statistiques sur l'insécurité et la délinquance** deviennent partie intégrante du champ de la statistique publique.
- 11. Le Conseil salue la qualité des travaux et approuve les recommandations du **groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales** en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs un système public d'information à la fois complet, détaillé, cohérent, bien documenté et accessible à tous avec un point d'entrée unique.

Il soutient la volonté du groupe de hiérarchiser les recommandations du rapport en vue de le rendre opérationnel et de permettre un suivi de sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, il souligne l'importance d'une liste d'indicateurs « de base », avec la présence conjointe d'indicateurs nationaux et d'indicateurs territoriaux présentant différents niveaux de désagrégation spatiale. Il appelle l'attention sur la priorité à accorder à la mise en place d'un système d'information fiable sur les patrimoines et leurs revenus. Néanmoins, il souhaite que les recommandations opérationnelles immédiatement applicables soient mises en œuvre et que les formations du Cnis concernées par les propositions examinent celles-ci et impulsent les travaux exploratoires nécessaires.

Il souhaite qu'un rapport annuel, établi sur la base des principaux indicateurs retenus, permette de contribuer à l'élaboration d'une synthèse pertinente sur l'évolution des inégalités. Il souhaite également qu'une large diffusion soit assurée au niveau national et européen.

- 12. Le Conseil soutient le projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la Depp et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant. Le Conseil demande à être associé aux étapes successives du projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité des données et d'accès aux fichiers pour la recherche. Le Conseil émet le vœu que les soutiens financiers soient apportés à cette opération qui permettra à la France de disposer d'une première cohorte de longue durée. Il souhaite qu'une journée d'étude largement ouverte soit organisée au sein du Cnis sur les enjeux notamment sociétaux de l'opération et sur les conditions de sa mise en œuvre.
- 13. Le Conseil considère le projet dit ESeC (European Social and economic Classification) comme une étape importante du projet de **nomenclature socioprofessionnelle européenne**.

Il attend, d'une part que la nomenclature proposée puisse être validée par des tests, d'autre part qu'elle puisse être comprise par le plus grand nombre possible d'utilisateurs de façon à pouvoir être utilisée dans les débats publics. Il demande à être tenu informé des travaux engagés au niveau européen en particulier en vue de tester des prototypes alternatifs.

Il souhaite que la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) soit maintenue pour répondre aux besoins nationaux et fasse l'objet d'une adaptation si cela s'avère nécessaire, notamment à travers l'articulation entre les deux nomenclatures qui doit être recherchée.

Statistiques économiques

- 14. Le Conseil salue l'important travail accompli par le groupe de travail qui examine les modalités de prise en compte de la dimension "groupe de sociétés" dans l'élaboration de la statistique structurelle d'entreprise. Il souhaite que les recommandations du groupe de travail lui soient présentées à l'occasion d'une réunion exceptionnelle de l'interformation Statistiques d'entreprise organisée au printemps 2007.
- 15. Le Conseil approuve les propositions du Sessi de **simplifier le dispositif actuel d'enquêtes annuelles dans l'industrie** (enquêtes annuelles d'entreprises et enquêtes de branche) à l'occasion du projet de refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane). Il encourage l'orientation consistant à améliorer les outils de mesure du marché intérieur et la démarche engagée consistant à associer les organisations professionnelles à l'étude des solutions envisageables. Il sera attentif à ce que les objectifs de précision ou de détail à maintenir dans la future enquête annuelle de production soient examinés avec chacune des organisations professionnelles concernées.

 Le Conseil demande au Sessi de lui présenter au printemps prochain les réponses apportées aux besoins des organisations professionnelles et des entreprises en matière d'accès à des résultats détaillés de la future enquête annuelle de production afin qu'il puisse juger des suites à donner aux difficultés qui subsisteraient.
- 16. Concernant le **changement de nomenclatures d'activités et de produits**, le Conseil approuve les grandes orientations du plan de communication qui lui a été présenté et souhaite être tenu informé du déroulement de ce plan.
- 17. Le Conseil a pris note des nouvelles orientations d'Eurostat en matière de **rééquilibrage des priorités** dans le programme à moyen terme 2008-2012 :
 - S'agissant du système destiné à la mise en œuvre du règlement européen qui prévoit la déclaration de statistiques relatives aux échanges entre les États membres (Intrastat), il manifeste une certaine inquiétude et demande que des études approfondies soient menées par le système statistique public afin de bien apprécier l'ensemble des conséquences de la mise en place éventuelle du flux unique en particulier pour la qualité et la continuité des comptes nationaux.
 - De même, s'agissant de la nomenclature européenne de produits utilisée pour établir des statistiques sur la production (Prodcom), il demande qu'une concertation approfondie soit menée avec l'ensemble des utilisateurs, et en particulier avec les représentants des entreprises, avant d'arrêter les décisions finales.
- 18. Le Conseil prend acte des travaux engagés afin d'améliorer la qualité méthodologique de plusieurs indices : l'indice des prix des services, l'indice des prix dans les transports, l'indice du coût du travail au niveau européen, l'indice du coût de la construction, le nouvel indice de référence des loyers. Pour chacun de ces indices, il souhaite qu'une diffusion large et bien documentée soit assurée tant sur l'internet que dans les publications conjoncturelles de l'Insee.
- 19. Le Conseil, constatant les difficultés rencontrées pour la première réponse au **règlement déchets**, encourage vivement les services concernés à mettre en œuvre les investissements statistiques et la coopération nécessaires afin de répondre aux exigences de ce règlement dans les prochaines années avec le souci de limiter la charge d'enquête sur les entreprises.

Statistiques régionales et locales

- 20. Le Conseil soutient la mise en place d'un groupe de travail entre services afin de faire un état des lieux comparatif des **statistiques dans les collectivités d'outre-mer** et en France métropolitaine en vue d'adapter, quand cela est nécessaire, les statistiques nationales aux besoins spécifiques de ces territoires et, en particulier, aux besoins d'évaluation des politiques publiques.
- 21. Le Conseil réaffirme la nécessité, dans une République décentralisée, de mesurer avec précision les **dépenses de l'État à l'échelle territoriale**. Il propose la création d'un groupe de travail en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée.

- 22. Le Conseil encourage les efforts réalisés en vue de **géoréférencer les informations statistiques**. Il demande que l'homogénéité de traitement des communes appartenant à un même ensemble urbain fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre du prochain moyen terme. Il souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ainsi qu'aux phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.
- 23. Le Conseil encourage les efforts réalisés par les ministères concernés en vue d'améliorer la **mise** à disposition et la diffusion notamment sur internet des informations statistiques nécessaires aux acteurs locaux.
- 24. Le Conseil salue la constitution de la **base permanente des équipements** et encourage son élargissement à d'autres sources d'information.

 Il souhaite sa mise à disposition la plus large possible à l'ensemble des acteurs.
- 25. Le Conseil encourage l'Insee à diffuser le plus rapidement possible, et avec toutes les précautions nécessaires, des **résultats du recensement de population et des enquêtes aux niveaux départemental et multi-communal**. Le Cnis demande qu'une évaluation soit faite de la mise en œuvre du rapport du groupe de travail sur l'utilisation des données produites par le nouveau recensement.

AGRICULTURE

- 1. Le Conseil apprécie l'investissement des services pour mieux exploiter les fichiers administratifs à des fins statistiques, notamment en ce qui concerne les enquêtes bovines. Il suivra avec intérêt l'expérimentation méthodologique menée en Bretagne afin de récupérer les bases de données des sites d'élevage dans le cadre de l'enquête sur le cheptel porcin ainsi que la démarche entreprise pour mobiliser les données des déclarations PAC des agriculteurs.
- 2. Le Conseil se félicite des réflexions et des simulations présentées sur la définition statistique de l'exploitation agricole dans la perspective du recensement de l'agriculture en 2010. Il souhaite que la définition qui sera retenue éclaire au mieux les évolutions des politiques agricole et rurale d'une part, et des formes juridiques et économiques d'autre part, sans alourdir la charge de réponse des enquêtés.
- 3. Le Conseil suivra avec attention l'amélioration de la qualité des données permise par la mise en place du **nouveau système d'information sur les pêches maritimes.**
- 4. Le Conseil demande que la rationalisation permise par la réforme de la statistique agricole tienne le plus grand compte des besoins des utilisateurs.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2006 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon 2006 du RICA. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

COMMERCE, SERVICES

- 1. Le Conseil salue les efforts mis en œuvre pour élargir le champ des **enquêtes sur les prix des service**s de façon à être en conformité dès 2006 avec le règlement européen sur les statistiques conjoncturelles modifié en 2005. Il souhaite que soit établi un bilan de ce chantier de moyen terme dans le contexte de la nouvelle nomenclature d'activités.
- 2. Le Conseil reconnaît l'intérêt des travaux menés pour mesurer l'importance du commerce réalisé par les entreprises indépendantes regroupées dans les réseaux d'enseigne, afin d'aboutir à une appréhension plus pertinente du commerce indépendant organisé. Il encourage l'Insee à poursuivre ses travaux sur d'autres secteurs du commerce et des services concernés par l'organisation en réseaux. Il souhaite être informé sur la mise en place d'un suivi régulier des réseaux.
- 3. Le Conseil a apprécié qu'une large concertation ait été menée avec les organismes professionnels du commerce et des services pour définir des niveaux détaillés et pertinents de la future nomenclature d'activités française. Il souhaite qu'une large information sur cette nouvelle nomenclature soit faite auprès des entreprises et des instances professionnelles et de salariés concernées.
- 4. Le Conseil marque son intérêt pour les perspectives d'analyse de l'enquête menée sur les points de vente du commerce de détail et souhaite être informé de la diffusion des résultats.
- 5. Le Conseil prend acte du projet d'enquête sur les **déchets** auprès des établissements du commerce ; pour les activités de service, il appuie la proposition de mobiliser des sources administratives et de procéder à des estimations de façon à limiter la charge d'enquête sur les nombreuses entreprises du secteur.
- 6. Le Conseil marque son intérêt pour les dispositifs d'indicateurs conjoncturels quantitatifs sur le tertiaire et demande à être informé de leur évolution en tenant compte des besoins des utilisateurs. Il souhaite que l'exploitation des déclarations de chiffre d'affaires pour la TVA permette d'alléger autant que possible les enquêtes statistiques complémentaires comme l'enquête mensuelle commerce services (EMCS).
- 7. Le Conseil appuie les efforts engagés dans le cadre du **programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises** ; il souhaite être tenu informé de l'avancement de ce projet en ce qui concerne les interrogations spécifiques au commerce et aux services.

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- 1. Le Conseil salue les efforts réalisés par l'Observatoire national de la délinquance en vue d'améliorer les statistiques publiques sur l'insécurité et la délinquance. Il encourage en particulier les travaux qui permettront de mieux connaître la nature et la localisation des agressions et les caractéristiques des victimes et des personnes mises en cause à partir des fichiers opérationnels de la police et de la gendarmerie ; il se félicite d'autre part de la mise en place d'enquêtes de victimation pour mieux appréhender le sentiment d'insécurité, les profils des victimes et la réalité de la criminalité sur le territoire national.
- 2. Le Conseil se félicite du développement des travaux visant à mieux connaître la **population immigrée**; il encourage les travaux engagés pour la préparation de l'enquête «Trajectoires et origines des migrants et de leurs descendants » (TeO) qui permettra de mieux appréhender les phénomènes de discriminations liées à l'origine y compris pour les populations originaires des DOM. Il souhaite qu'une concertation la plus approfondie possible soit organisée et rappelle que les questions « sensibles » doivent être justifiées par une demande légitime.
- 3. Le Conseil souhaite qu'un règlement européen acceptable par tous permette une harmonisation des données européennes en matière de flux migratoires. Il réitère sa demande d'un meilleur suivi de l'ensemble des composantes des flux migratoires (flux intra-européens, étudiants, ...) en particulier grâce à l'utilisation et à l'amélioration des fichiers existants ; il souhaite également que les informations demandées au niveau européen soient fournies dans la mesure du possible par le système statistique public. Enfin, il souhaite une rationalisation des informations produites par les instances nationales afin de faciliter leur utilisation.
- 4. Le Conseil soutient le projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la DEPP et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, sanitaires et économiques du développement de l'enfant.
- 5. Le Conseil apprécie les efforts de diffusion rapide par l'Insee de premiers résultats tirés des **enquêtes de recensement** 2004 et 2005 ; il suivra avec attention la mise à disposition des fichiers détails pour les utilisateurs externes.

ÉDUCATION, FORMATION

- 1. Le Conseil renouvelle son soutien aux projets qui permettront de suivre les parcours de formation des élèves et étudiants ainsi que les acquis correspondants grâce, d'une part à l'identifiant unique (INE), d'autre part au système de remontées de données individuelles mis en place dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans les centres de formation d'apprentis.
- 2. Le Conseil souhaite qu'un effort particulier soit engagé en vue de mieux connaître les conditions d'insertion par filière de formation. Il souhaite que les résultats de ces travaux soient rendus disponibles sous une forme accessible et enrichissent en particulier l'information mise à la disposition de tous les élèves et étudiants, notamment stagiaires.
- 3. Le Conseil souhaite que le projet de réorganisation des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche permette de mieux prendre en compte les besoins statistiques des différentes catégories d'utilisateurs et d'améliorer la mise à disposition de l'information produite sur l'ensemble du système éducatif et sur la recherche.
- 4. Le Conseil souhaite être tenu informé des résultats de l'enquête auprès des personnes candidates à un processus de **validation des acquis de l'expérience** et des développements que pourra connaître le système d'information sur la VAE.
- 5. Le Conseil encourage les travaux menés sous l'égide de la Commission des comptes de la formation professionnelle continue en vue de mieux connaître les **financements de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue** aux niveaux national et régional.
- 6. Le Conseil réitère son soutien à la démarche engagée en vue de réaliser, dans le cadre du Cnis, une mise à jour de la **nomenclature des spécialités de formation** et une amélioration de la documentation d'application sous la conduite de l'Insee. Il souhaite également que la mise à disposition de cette nomenclature soit améliorée.
 - Il rappelle enfin son souhait d'être associé aux travaux relatifs à la nomenclature des niveaux de formation.

EMPLOI, REVENUS

- Le Conseil encourage les travaux entrepris pour exploiter à des fins statistiques les données de l'Acoss et de la MSA afin d'améliorer la connaissance de l'emploi et des revenus des nonsalariés.
- 2. Le Conseil suivra avec intérêt la refonte du système d'information sur les agents du secteur public : il souhaite que les travaux entrepris permettent d'harmoniser les informations sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois fonctions publiques et d'obtenir un suivi conjoncturel des effectifs et des traitements dans la fonction publique.
- 3. Le Conseil souhaite que l'**indice du coût du travail** (ICT/LCI) élaboré dans le cadre du règlement européen soit largement diffusé au niveau national, accompagné d'indications méthodologiques suffisantes, et favorise la réflexion à mener sur la rénovation du dispositif national (ICHT-TS).
- 4. Le Conseil marque son intérêt pour les travaux méthodologiques engagés sur les estimations trimestrielles d'emploi, en particulier l'expertise des sources et l'extension du champ, notamment au secteur non marchand privé. Il souhaite que ces travaux ainsi que ceux qui portent sur les nouvelles projections de population active, sur le suivi trimestriel du chômage et sur les effets des dispositifs de politique d'emploi permettent d'améliorer la compréhension du « bouclage » des évolutions conjoncturelles en matière d'emploi et de chômage.
- 5. Le Conseil demande que la diffusion des résultats de l'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches soit assortie des précautions à prendre pour les interpréter, notamment du fait que l'enquête ne renseigne, pour l'instant, que sur des éléments de court terme et sur l'opinion des employeurs. Il souhaite qu'une évaluation la plus complète possible soit réalisée à horizon de deux ans.
- 6. Le Conseil souhaite être tenu informé des travaux menés au niveau français et au niveau européen sur les **nomenclatures socio-économiques**.
- 7. Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès dans la diffusion des résultats de l'**enquête emploi** ; il souhaite, d'une part, que l'effort soit poursuivi dans les modalités de mise à disposition des données pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'utilisateurs et, d'autre part, que des séries longues soient disponibles.
 - Par ailleurs, le Conseil souhaite que les résultats des enquêtes emploi dans les DOM soient largement diffusés et valorisés.
- 8. Le Conseil suivra avec attention les travaux visant à mieux suivre les effets des **politiques d'emploi**, en particulier par la relance d'un dispositif d'enquêtes par panel. Il souhaite qu'une présentation des différents dispositifs de suivi de ces politiques pouvant permettre d'apprécier leurs effets sur l'emploi, puisse être réalisée. Il souhaite également que lui soit présenté un bilan des travaux visant à mieux suivre les politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

ENVIRONNEMENT

- 1. La mise en place du groupe de travail sur les indicateurs de développement durable rassemblant notamment les services statistiques concernés consacre le caractère global et interministériel du sujet. Le Conseil souhaite une mobilisation accrue du système statistique public pour la conception et la production de ces indicateurs.
- 2. La connaissance des **flux de matières** et de la productivité des ressources prend une importance croissante dans le cadre de l'approche internationale du développement durable, comme en témoignent les efforts de promotion menés par l'OCDE et Eurostat. Le Conseil encourage vivement le système statistique public à lancer rapidement des travaux sur ce domaine.
- 3. Le Conseil note une demande importante pour une meilleure connaissance des enjeux humains et économiques des zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques. Il souhaite que des sources, telles que le recensement de population ou le répertoire SIRENE, soient mobilisées ou adaptées pour mieux connaître la situation des zones concernées (zones inondables, zones exposées au bruit ou aux nuisances et risques industriels par exemple).
- 4. Le Conseil, constatant les difficultés rencontrées pour la première réponse au **règlement statistique sur les déchets**, encourage la mise en œuvre d'investissements statistiques afin de mieux répondre aux exigences de ce règlement dans les prochaines années.
- 5. Face aux enjeux majeurs (économiques, sociaux, environnementaux,...) du changement climatique, le Conseil souligne l'importance de la coopération du système statistique public dans la réalisation des **inventaires d'émissions**, en complémentarité avec les estimations réalisées par les experts. Il demande que l'ensemble des acteurs maintiennent leurs efforts pour répondre aux engagements internationaux.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- 1. Le Conseil encourage les services enquêteurs à produire, en 2007 sur l'année 2006, des résultats des enquêtes annuelles d'entreprise en actuelle et en future nomenclatures d'activités et de produits. Il souhaite que soient également fournis aux utilisateurs des éléments permettant d'apprécier l'impact du changement de nomenclature d'activités.
- 2. Le Conseil note l'importance des engagements internationaux de la France dans le domaine de la **statistique de l'énergie**. Il souhaite que les services enquêteurs apportent leur soutien à l'observatoire de l'énergie pour remplir ces obligations, notamment au travers de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie.
- 3. Le Conseil souligne le lien qui existe entre statistiques énergétiques et préoccupations environnementales, et souhaite que les dispositifs d'enquête puissent produire des données sur les échelons infranationaux pertinents. Il demande que soit engagée une réflexion sur l'évolution à moyen terme du dispositif d'observation auprès des établissements industriels, quant à leurs consommations d'énergie et à leurs préoccupations environnementales.
- 4. Le Conseil a pris connaissance des orientations proposées par l'Insee afin d'améliorer la pertinence des données de **démographie des entreprises** et de mettre en œuvre les concepts qui ont fait l'objet d'une harmonisation au niveau européen.
 - Il considère que la publication à partir de 2007 de ces données constituera un progrès pour la connaissance du renouvellement du système productif français et la comparabilité dans ce domaine entre les pays européens.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- 1. Le Conseil soutient les actions entreprises en vue de tirer parti au mieux des données existantes afin d'éviter les collectes et les traitements redondants. Il enregistre avec satisfaction plusieurs projets en ce sens : travaux sur les données des assurances, harmonisation des collectes de détention de titres, rationalisation des statistiques de dépôts et crédits des non-résidents.
- 2. Le Conseil encourage les procédures d'analyse fine des coûts et avantages avant toute nouvelle collecte. Il se félicite notamment de la concertation approfondie menée avec les représentants de la profession en vue de déterminer le champ optimal de la collecte lors de la mise en place du projet européen auprès des autres intermédiaires financiers (OFIs) : cette collecte permettra en particulier de disposer d'informations plus riches et harmonisées au niveau européen sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).
- 3. Le Conseil souhaite que la réponse au questionnaire de l'OCDE sur les **fonds de pension** soit complétée en cherchant à améliorer la connaissance de l'épargne retraite. Il demande à être tenu informé des progrès réalisés en ce sens par l'ensemble des administrations concernées sur la base de définitions coordonnées.
- 4. Le Conseil prend acte des avancées en matière de diffusion des **statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** et suivra avec intérêt la bonne fin de cette demande.
- 5. Le Conseil souhaite une plus forte mobilisation des **sources d'information sur le secteur bancaire** afin de permettre la réalisation d'études et de recherches économiques dans le cadre des possibilités offertes par la loi de 1951, élargies en 2004, ainsi que par les règlements européens en la matière.

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- 1. Le Conseil encourage les travaux visant à renforcer la connaissance des **trajectoires des bénéficiaires des minima sociaux**, et plus généralement tous ceux qui visent à développer l'évaluation de ces dispositifs et à apprécier la satisfaction des personnes concernées.
- 2. Dans le cadre de la décentralisation des compétences, le Conseil soutient les mesures prises pour assurer la **pérennité des dispositifs d'information**, en particulier dans le domaine du handicap.
- 3. Le Conseil soutient l'ensemble des travaux visant à l'enrichissement par des données médicales et des sources externes des systèmes d'information de l'assurance maladie et des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- 4. Le Conseil approuve les démarches entreprises pour rationaliser les sources de **données sur le personnel des établissements de santé**.
- 5. Le Conseil est conscient de l'intérêt que pourrait constituer pour les épidémiologistes et les statisticiens le rapprochement des données issues du **Dossier Médical Personnel** (DMP) avec d'autres sources ; il lui paraît nécessaire de tenir compte du cadre juridique et technique dans lequel s'insère la mise en place du DMP ainsi que du légitime attachement des personnes à l'absolue confidentialité de leurs données de santé. Il suivra avec attention l'avancement de la mise en œuvre du DMP et souhaite que les épidémiologistes et les statisticiens puissent faire valoir leurs préoccupations au même titre que les autres parties prenantes.
- 6. Le Conseil soutient le recours aux systèmes d'information de gestion à chaque fois que cela est possible. Il attache une importance particulière à la transmission par les Autorités de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) des **données agrégées relatives aux assurances complémentaires**.
- 7. Le Conseil encourage l'enrichissement et le partage des systèmes d'information existants pour l'amélioration de l'information disponible dans le secteur public sur la **médecine de ville**.

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Voir avis général page 6

TRANSPORTS, TOURISME

Préambule

Le Conseil se félicite de la promulgation d'un décret assurant la pérennité des conditions de réalisation des enquêtes au bord des routes.

TRANSPORTS

- 1. Avec le transfert d'une grande partie de l'actuel réseau routier national aux départements, le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une mesure du trafic routier sur un périmètre plus large que le futur réseau national. Il souhaite que les conditions de recueil de l'information sur un réseau structurant, intégrant le réseau transféré, soient assurées afin de couvrir les besoins d'information de l'ensemble des acteurs.
- 2. Le Conseil réaffirme l'importance des travaux sur la **connaissance des prix** dans le secteur des transports tant voyageurs que marchandises en vue d'une meilleure compréhension des marchés dans un contexte où les dispositifs actuels sont mal ajustés aux pratiques tarifaires des opérateurs. Il suivra avec attention les travaux sur l'indice des prix dans le transport maritime et le fret aérien.
- 3. Le Conseil appuie la démarche retenue d'effectuer des monographies pour connaître la production de déchets dans le secteur des transports, en vue de la réponse au règlement européen sur les déchets.
- 4. Le Conseil apprécie l'analyse des besoins d'information recensés par le rapport « Inventaire des besoins d'information sur les transports ». Face à l'ampleur de ceux-ci et constatant que les solutions préconisées dépassent le cadre de la statistique publique, il encourage le ministère chargé des transports à poursuivre les réflexions en son sein et avec les autres acteurs du secteur. Il demande qu'un bilan d'étape de ces réflexions et des actions retenues soit présenté pour avis à la formation Transports-tourisme du Cnis au printemps 2007.

TRANSPORTS, TOURISME

- 5. Le Conseil rappelle l'importance de la **connaissance des groupes** dans la compréhension des évolutions en cours dans le secteur des transports et du tourisme. Il souhaite être tenu informé des travaux engagés dans ce domaine.
- 6. Le Conseil souhaite que les services statistiques ministériels transport et tourisme fassent le point sur les difficultés rencontrées en matière de **respect des règlements et directives statistiques européens**.

TOURISME

- 7. Le Conseil encourage le renouvellement périodique de la publication de l'ouvrage « Le tourisme en France ».
- 8. Le Conseil note avec satisfaction les avancées méthodologiques réalisées pour l'enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE). Il souhaite que les informations qui en seront tirées soient largement diffusées. Il encourage très fortement les partenaires de la Direction du tourisme et de la Banque de France à poursuivre leurs efforts et à renouveler cette enquête à l'échéance du contrat trisannuel en cours.
- 9. Le Conseil se réjouit de ce que l'enquête sur la fréquentation touristique (MORGOAT), basée sur la méthodologie des poids partagés, ait pu être menée en Bretagne par l'Observatoire régional du tourisme. Il encourage fortement les partenaires publics à unir leurs efforts pour tirer les conclusions de cette expérimentation et faire essaimer la méthode dans les autres régions.

- 10. Le Conseil note l'important travail réalisé à partir de l'enquête « Suivi de la demande touristique française » (SDT) pour estimer la population présente dans les départements. Compte tenu de l'intérêt de cette information pour la gestion publique locale, il souhaite que la direction du tourisme puisse mettre les résultats à disposition des acteurs régionaux et des chercheurs. Par ailleurs, le Conseil réitère son souhait que l'enquête SDT puisse obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique.
- 11. Le Conseil se félicite du travail accompli par l'Insee en matière de **connaissance de l'emploi généré par le tourisme**. Il encourage l'Insee et la direction du tourisme à poursuivre leurs efforts unis pour mettre au mieux cette information à la disposition des acteurs régionaux et locaux.
- 12. Le Conseil encourage l'Insee et la Direction du tourisme à poursuivre les efforts engagés afin de mieux connaître les **hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et à en mesurer la fréquentation.
- 13. Le Conseil réaffirme la nécessité d'un dispositif statistique sur le tourisme coordonné et méthodologiquement cohérent entre les régions.
 - Il souhaite que les difficultés rencontrées en matière de financement de l'**observation touristique régionale** n'altèrent pas la qualité et la continuité de l'information touristique régionale.

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- 1. Compte tenu de l'importance des informations permettant de caractériser les opérations de construction, le Conseil souhaite vivement que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider son dispositif de suivi statistique de la construction neuve dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme.
- 2. Le Conseil note avec satisfaction que la future **nomenclature d'activités et de produits** présente des avancées significatives pour le secteur de la construction. Il souhaite que les efforts des services portent, en 2007, sur les modalités de mise en œuvre et l'information des entreprises.
- 3. Le Conseil encourage l'Insee et le ministère de l'équipement à poursuivre leurs travaux pour une rénovation en profondeur de la méthodologie de l'**indice du coût de la construction**. Il suivra avec attention l'expérimentation en vraie grandeur de la méthode hédonique sur le champ de la maison individuelle ainsi que l'examen des possibilités de son extension aux logements collectifs.
- 4. A l'occasion de la rénovation de l'**enquête sur le parc locatif social**, le Conseil souhaite vivement que le statut de l'enquête soit clarifié et renforcé et que sa qualité statistique soit améliorée. Il souhaite également une maîtrise de la charge globale des opérations statistiques dans le domaine.
- 5. Le Conseil souligne que l'intérêt de la mobilisation des sources administratives à des fins de connaissance statistique ne se limite pas aux grandes sources nationales. Cette démarche peut résulter également d'initiatives locales conduites en partenariat et qu'il convient d'encourager : l'observation de la demande locative sociale dans certaines régions ou départements devrait en constituer un exemple d'application. Le Conseil encourage l'extension de tels dispositifs.
- 6. Le Conseil réitère sa demande d'une meilleure connaissance des marchés locaux de l'habitat en particulier en termes de diversité de l'offre, de relation entre l'offre et la demande, de mixité sociale et, également, de trajectoires résidentielles.
 Par ailleurs, il souhaite que les efforts en vue de généraliser la géo localisation dans les sources statistiques soit également menée à terme dans le domaine du logement.
- 7. Le Conseil souhaite que des travaux soient engagés en vue de mieux connaître les situations d'exclusion ou de risque d'exclusion du logement.

PROGRAMMES 2007 EXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS **AU COURS DE L'ANNÉE 2006**

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- . Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : SCEES : Direction des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Division agriculture
- . MSA

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- . INSEE : Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages ; Unité Recensements de la population
- . Ministère de la Justice : S/direct. de la statistique, des études et de la documentation
- Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire : Direction centrale de la police judiciaire
- Ministère de la Culture et de la Communication : DEPS
- . Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative: DPA
- INFD
- . Observatoire national de la délinquance

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement: DARES
- . Ministère de la Fonction publique : DGAFP
- . CEREQ, Départ. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

l'énergie

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Division des enquêtes de conjoncture
- Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- Premier Ministre: DDM
- . Banque de France

ÉDUCATION, FORMATION

- . Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEPP
- . Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement : DARES, sous-direction du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : DGER
- . CEREQ, Départ. Production et usage de la formation continue

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services statistiques concernés

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- INSEE : Départ. système statistique d'entreprises; Départ. de l'industrie et de l'agriculture ; Division des enquêtes de conjoncture
- . Ministère délégué à l'Industrie : SESSI ; Observatoire de
- . Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : SCEES
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEPP
- Ministère de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre: DDM

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP : INSEE
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales: DGCL
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEPP

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Ministère de la Santé et des Solidarités : DREES
- . INSEE : Départ. de la démographie
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . IRDES

SYSTÈME PRODUCTIF (1)

- . INSEE : Unité répertoire et démographie des entreprises et des établissements
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services statistiques concernés

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer : Direction des affaires économiques et internationales, SESP ; DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire : Départ. des études et des statistiques locales de la DGCL
- . Insee : Réseau de l'action régionale du DAR
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : Direction générale de la comptabilité publique - 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local

TRANSPORTS, TOURISME

- Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer : Direction des affaires économiques et internationales, SESP, en liaison avec les services concernés;
- . Ministère délégué au tourisme : Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

⁽¹⁾ Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS du 18 DÉCEMBRE 2006

SCRUTIN

LE PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE A ÉTÉ AMENDÉ EN SÉANCE

LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2007

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ